



**DIRECTION de la COORDINATION
des POLITIQUES PUBLIQUES et de l'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES PROCÉDURES PUBLIQUES**

Commission de suivi de sites DÉCHETS

réunion du 15 novembre 2018

Compte-rendu

**DIRECTION de la COORDINATION
des POLITIQUES PUBLIQUES et de l'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES**

Mme Sandrine FLEURY, cheffe de bureau des procédures publiques au sein de la DCPAT et présidente de la commission de suivi de sites (CSS) Déchets, ouvre la séance et excuse le secrétaire général retenu par d'autres obligations.

Les points suivants sont abordés en fonction de l'ordre du jour.

1/ Approbation du compte-rendu de la CSS du 27 novembre 2017

Le compte-rendu a été approuvé par les membres présents.

2/ Présentations des bilans d'activité 2017 et des faits marquants de 2018 par les exploitants des installations

• **TRIADIS, représenté par M. SCOTTÉ, directeur du site**

M. ROUZIÈS demande comment les déchets arrivent sur le site et comment sont expédiés les 3300 tonnes de déchets non traités.

M. SCOTTÉ indique que l'expédition est réalisée en benne étanche, par camion de 25 tonnes.

M. ROUZIÈS souligne la saturation des installations de déchets dangereux et demande leur origine.

M. SCOTTÉ indique que cela provient à la fois de l'augmentation de l'activité économique, mais aussi de l'arrêt de certaines cimenteries qui traitent 50 % des déchets dangereux, ce qui constituait un exutoire important. Dès qu'une unité est en panne, cela se reporte sur les autres unités.

M. ROUZIÈS demande les résultats des études lichens communes avec VESTA et EMERAUDE qui sont réalisées par ATMO Normandie.

M. SCOTTÉ indique que le rapport est disponible sur le site d'ATMO Normandie. Il souligne qu'ils n'ont pas de marqueur spécifique d'anomalie relatif aux trois incinérateurs. Le marqueur principal étant en corrélation avec le trafic routier.

M. ROUZIÈS demande si des études sont faites pour réduire les matières en suspension dans l'eau dans les eaux pluviales.

M. SCOTTÉ répond par la négative, mais précise travailler sur ce domaine.

M. ROUZIÈS demande si suite à l'incident de 2017 il y a eu un retour vers la déchetterie.

M. SCOTTÉ indique que des nouvelles consignes ont été renvoyées à la déchetterie à l'origine des déchets ayant posé problème.

M. ROUZIÈS demande si Triadis est partenaire de la démarche, avec d'autres incinérateurs.

M. SCOTTÉ indique que Triadis fait partie de Normandie Énergie, dont le but est de valoriser les énergies « fatales ».

- **SMEDAR, représenté par M. DUVAL, directeur adjoint des services techniques et de l'exploitation**

L'ARS revient sur l'arrêt complet de l'installation pendant une douzaine de jours. Que sont devenus les DASRI (dont le délai de traitement est inférieur) pendant cette période ?

M. ROLLAND indique que les déchets ont été détournés vers CGECP (région parisienne), avec traçabilité associée.

M. ROUZIÈS demande pourquoi le titulaire des marchés de traitement de mâchefers et Refiom a été transféré au SMEDAR ?

M. ROLLAND indique que le marché SMEDAR/VEOLIA est centré sur les objectifs de traitement, et que la politique actuelle est la gestion par le SMEDAR des déchets sortants qui n'ont pas de valorisation financière.

M. DUVAL confirme qu'il y a un enjeu financier sur ce point.

M. ROUZIÈS demande s'il y a une vérification qui est faite de l'utilisation des mâchefers. M. Duval confirme que toutes les analyses réglementaires sont faites.

Le SMEDAR demande à Valenseine des informations sur l'utilisation des mâchefers. Il est confirmé que les 12 000 tonnes de Dieppe correspondent uniquement à la ville de Dieppe, et non à l'agglomération.

M. ROUZIÈS demande s'il est prévu d'abaisser la production de Nox.

M. ROLLAND indique que les filtres à manche ont été changés sur la ligne ayant fait l'objet d'un arrêt technique, et sont désormais dans une matière qui devrait permettre un meilleur traitement des Nox. Il est prévu en 2019 de faire la même opération sur les 2 autres lignes d'incinération.

M. ROUZIÈS demande que l'année prochaine, les chiffres de l'année précédente soient affichés, pour permettre de voir l'évolution.

- **SERAF, représenté par M. PISAREK, responsable du site**

Un riverain demande qu'à l'avenir les membranes soient de couleurs moins visibles, l'exploitant indique que cette demande est prise en compte.

M. ROUZIÈS demande la cause de la baisse des entrées en 2017. M. PISAREK indique qu'en attendant du nouvel arrêté, la cadence d'entrée avait été réduite pour ne pas dépasser la capacité autorisée.

M. ROUZIÈS demande si un travail a été fait sur les rejets d'eau dans le milieu naturel.

M. PISAREK indique que les valeurs limites sont respectées. Les bassins seront modifiés pour mieux réguler le débit.

Il y a eu plus de refus en 2017. M. PISAREK confirme que les conditionnements ont été moins bien faits en 2017.

- **ATHALYS, représenté par M. LECANU, directeur**

M. ROUZIÈS demande ce qui va être fait pour le traitement de l'azote dans l'eau rejetée.

M. LECANU indique que les sujets DCO et azote sont liés. Les essais en cours devraient permettre de traiter les deux sujets. Une étape de dénitrification (traitement spécifique de l'azote) devrait être mise en place.

M. ROUZIÈS demande si les améliorations apportées sur les odeurs sont concluantes.

M. LECANU précise que depuis la reprise de l'activité en septembre 2018, il n'y a pas eu de nouvelle plainte. Par ailleurs, il indique ne pas avoir de problématique « bruit » ni « poussière ».

- **EMERAUDE, représenté par M.MALLET, exploitant**

M. ROUZIÈS demande si on va continuer à utiliser du fioul. En ce qui concerne les dioxines, il y a une baisse sur 3 ans.

M. MALLET indique que s'agissant de boues, les valeurs sont beaucoup plus faibles que si l'on incinèrait du plastique. La baisse est sans doute le reflet de l'évolution du seuil de détection.

M. ROUZIÈS demande si Emeraude participe à la COP21.

M. MALLET indique que des actions sont en cours, comme l'installation d'un variateur sur les ventilateurs, pour limiter la consommation. Des discussions sont en cours avec la métropole sur un changement de combustible.

- **STEP de Saint Aubin les Elbeuf, représenté par M. PASCOET de la Métropole Rouen Normandie**

M. ROUZIÈS demande si un suivi est fait sur les boues envoyées chez IKOS à Fresnoy Folny.

3/ Interventions de la DREAL

Après une présentation des orientations et de l'adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets par le Conseil Régional, la DREAL présente les dernières évolutions

réglementaires.

4/ Questions diverses

M. ROUZIÈS indique avoir participé en tant qu'association de consommateurs à l'élaboration du PRPGD. Il s'interroge sur l'expression « post catastrophe », sur l'avis de l'autorité environnementale, qu'il qualifie de « peu enthousiaste », et sur le sujet des déchets dangereux.

Mme VILLABESSAIS confirme que les déchets « post-catastrophe » étaient déjà pris en compte dans l'ancien plan de Basse-Normandie. Le nouveau plan a intégré le sujet des déchets pouvant résulter d'une catastrophe naturelle pour la Haute-Normandie. Ce point sera présenté le 28 novembre. L'avis de l'AE est disponible sur Internet. Il formule des remarques, mais ne témoigne pas spécialement d'un « manque d'enthousiasme ». Elle précise que le sujet des déchets dangereux consiste à envisager l'après SERAF, la région n'envisageant pas que ces déchets soient traités ailleurs que dans la région.

M. ROUZIÈS demande si le décret sur la radioprotection inclut les déchets hospitaliers.

La DREAL confirmera ce point.

La métropole indique qu'un contrôle a été fait en entrée de la station Emeraude il y a plusieurs années. Les éléments trouvés avaient des demi-vies de 8 heures et 8 jours.

M. ROUZIÈS demande s'il y a eu des visites inopinées. Pour les établissements concernés, il y a deux visites provoquées par les incidents d'Athalys et de SERAF.

La Présidente,



Sandrine FLEURY

Le Secrétaire,



Christophe HUART